



Communiqué de presse - 20 juillet 2016

Les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français validés par la Communauté de communes du Pays Rochois.

Les élus de la Communauté de communes du Pays Rochois ont approuvé ce mardi 19 juillet les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français à la quasi-unanimité. Dans le cadre de la démarche engagée depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain, toutes les intercommunalités membres de l'ARC doivent adopter d'ici la fin de l'été les statuts du futur Pôle métropolitain.

L'ARC Syndicat mixte, qui compte 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie, changera de statuts au 1er trimestre 2017 pour devenir un Pôle métropolitain. Cette transformation permettra à la structure d'initier des actions d'envergure à l'échelle du Genevois français, en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique.

Les élus de l'ARC portent une vision et une ambition pour leur territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». L'objectif est simple : développer l'offre de transports et garantir la qualité du cadre de vie dans un territoire parmi les plus dynamiques d'Europe. La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain marque cette volonté commune : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions après 10 ans de travail concerté (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).

La Communauté de communes du Pays Rochois est la septième intercommunalité membre de l'ARC à délibérer sur les statuts du Pôle métropolitain. Les élus des Communautés de communes des Collines du Léman, Arve et Salève, du Pays Bellegardien, du Genevois, d'Annemasse Agglo, ainsi que ceux du Pays de Gex, ont déjà approuvé les statuts du futur Pôle métropolitain, tous à la quasi-unanimité. Au total, 9 intercommunalités et la ville de Thonon-les-Bains doivent délibérer sur cette démarche durant l'été. La Communauté de communes du Bas Chablais sera la prochaine collectivité à présenter les statuts devant son conseil communautaire le 21 juillet prochain.

Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.

« En validant les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français, les élus du Pays Rochois viennent de franchir un cap dans la construction du territoire. Cette nouvelle structure sera au cœur de l'aménagement et portera ainsi les projets de demain. » - Monsieur Marin GAILLARD, Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois.



Conseil communautaire de la CCPR - 19 juillet 2016.

« Pour engager des politiques publiques efficaces et répondre au défi métropolitain, le Genevois français doit renforcer ses capacités d'impulsion, de coordination et de négociation. Il s'agit d'assurer un développement plus équilibré du territoire au sein du Grand Genève, notamment en termes de logements, d'emplois, de mobilité, d'urbanisme, de développement économique. » - Monsieur Jean DENAIS, Président de l'ARC Syndicat mixte.

Contacts presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)